RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

Communauté de Communes du Sud Messin

SUD MESSIN
Communauté de communes

Edito

Après une année 2020 largement annihilée par la pandémie du COViD et les mesures sanitaires qu'il a fallu mettre en œuvre durant de trop longs mois, **l'année 2021 restera sans conteste celle du redémarrage et des nouveaux projets**.

Ouverture de 2 Maisons France Services, prise de compétence et stratégie Mobilité, digitalisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, entretien, aménagement ou extension des Zones d'Activités à Cheminot, Louvigny, Solgne et Rémilly, implantation de 2 grandes plateformes logistiques sur le secteur de l'Aéroport, édition et diffusion d'un Guide de promotion touristique de notre territoire, renouvellement de tous les marchés de collecte et de traitement des déchets, mise en place d'une tarification des déchets ménagers encore plus incitative au tri, réalisation de 13 boucles de randonnée pédestre … **la liste de tout ce qui a été relancé, voire réalisé en 2021, est longue**.

Il faut souligner que tous ces projets ont été conduits en maîtrisant complètement les budgets, particulièrement les dépenses de fonctionnement. Ainsi, la masse salariale a été contenue à 14 % du budget de fonctionnement tout en étant capable de recruter 7 agents : un quatrième gardien de déchèterie, deux conseillères numériques et quatre agents d'accueil France Services.

Le bilan de l'année 2021 ne serait pas complet si n'étaient mentionnées et valorisées **toutes les avancées en matière de réflexion stratégique** : le projet de territoire du Sud Messin à 5 ans a été mis à jour, les priorités et axes de développement du Sud Messin s'inscrivant dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) signé avec l'Etat et la Région Grand Est en décembre 2021 ont été définis, et notre collectivité a intégré le réseau des 15 Communautés de communes ou d'agglomération groupées autour de l'Eurométropole de Metz pour animer le vaste Espace Nord Lorrain dans lequel s'écrit et s'écrira notre avenir.

Au final, cette année-charnière a permis au Sud Messin de poser les profondes et solides fondations, sur la base desquelles **il va construire et réaliser son ambition pour les 5 années prochaines : concilier le développement volontariste de notre territoire avec la préservation de son cadre et sa qualité de vie.**

Cette grande ambition va se traduire concrètement et de multiples façons : le développement économique, la politique en faveur de la Jeunesse, la diffusion des (nouveaux) usages numériques, le renouvellement de la politique des déchets ménagers, l'extension des services aux habitants et aux communes figurent au premier rang de nos priorités 2022-2026.

Aussi, c'est avec plaisir et détermination que je vous donne rendez-vous prochainement pour le Rapport d'Activités 2022, qui sera au moins aussi fourni et fructueux que celui de 2021 !

Bien Cordialement,

Brigitte TORLOTING

Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin

Maire de Louvigny

Vice-Présidente de la Région Grand Est

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté de Communes

Moyens généraux

8 | Ressources humaines
11 | Finances
14 | Communication

Aménagement et attractivité du territoire

15 | Zones d'Activités
17 | Déploiement fibre et usage du Numérique
19 | SCOTAM
19 | Urbanisme
21 | Tourisme
22 | Déploiement du réseau de boucles de randonnée
23 | Sports

Environnement

24 | Déchets ménagers
25 | Eau et assainissement
25| GEMAPI
26 | Balayage des caniveaux et curage des avaloirs

Service à la population

26 | Relais Petite Enfance
28 | Accueil péri-extrascolaire
29 | Mobilité
30 | Habitat
32 | Maisons France Services

Notre territoire :

Au sud de l'agglomération messine, la Communauté de Communes du Sud Messin s'étend entre la vallée de la Seille à l'Ouest et de la Nied à l'Est.

Le territoire, structuré autour de trois principaux pôles de développement (Rémilly, Verny et Solgne) bénéficie d'un important réseau d'infrastructures de transport : réseau routier dense et performant, gare TGV, gare TER, aéroport régional, proximité du réseau autoroutier national et international.

34
communes

249,90
km²

16908
habitants

51 délégués, représentant les 34 communes membres, composent le Conseil Communautaire du Sud Messin. Ces délégués ont élu, au sein du conseil, une présidente et 7 vice-présidents, qui forment le Bureau de la collectivité.
Pour mener à bien les réflexions de la communauté de communes, chaque vice-président s'appuie sur une commission composée d'élus communautaires ou municipaux.

Commissions
(élus communautaires/municipaux)
Réflexions thématiques

Bureau
(la Présidente et les 7 vice-présidents)
Prépare les décisions

Conseil Communautaire
(51 délégués)
Décide par délibération

10
Réunions de Commission

1
Réunion des Maires

7
Réunions du Conseil Communautaire

Membres du Bureau

Brigitte TORLOTING
Présidente
Maire de Louvigny

Jean-Luc SACCANI
Maire de Rémilly

Finances & ressources humaines

Victorien NICOLAS
Maire de Verny

Aménagement du territoire, urbanisme transports

Stéphane NICOLAS
Maire de Sailly-Achâtel

Développement économique

Raphaël ELIN
Maire de Pommerieux

Déchets ménagers

Jean-Marc REMY
Maire de Goin

Très Haut Débit & applications

Brigitte NICOLAS-LORRAIN
Adjointe à Pournoy-La-Grasse

Petite Enfance, périscolaire & extrascolaire

Gilles BECK
Maire de Béchy

Appui aux communes, habitat & chemins de randonnée

Hervé BELLOY
Maire de Luppy

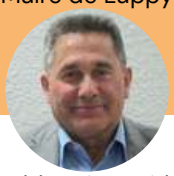

Transition énergétique et écologique

François HENOT
Maire de Cheminot

GEMAPI & travaux

Gilles VAVRILLE
Maire de Fleury

Communication

Pour mettre en oeuvre les décisions politiques relatives aux compétences exercées par la Communauté de Communes du Sud Messin, les élus s'appuient sur une vingtaine d'agents affectés aux différents services de la collectivité.

- Le siège de la Communauté de Communes : 2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN
  Tél. : 03 87 38 04 10 / mail : contact@sudmessin.fr
  Il comporte plusieurs services :
  - Direction générale
  - Administration
  - Ressources Humaines & Finances
  - Equipements communautaires
  - Projets stratégiques & Travaux
  - Déchets ménagers
  - Aménagement de l'espace & Urbanisme
  - Communication

- Le Relais Petite Enfance : 2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN
  Tél. : 03 87 57 18 72 / mail : ram@sudmessin.fr

- Les Maisons France Services
  1 au Parc 57580 REMILLY
  Tél. : 03 87 38 19 81 / mail : mfsremilly@sudmessin.fr

  9 rue du Château 57420 VERNY
  Tél. : 03 87 38 17 89 / mail : mfsverny@sudmessin.fr

- Les Péri-extrascolaires

Nombre d'agents titulaires :

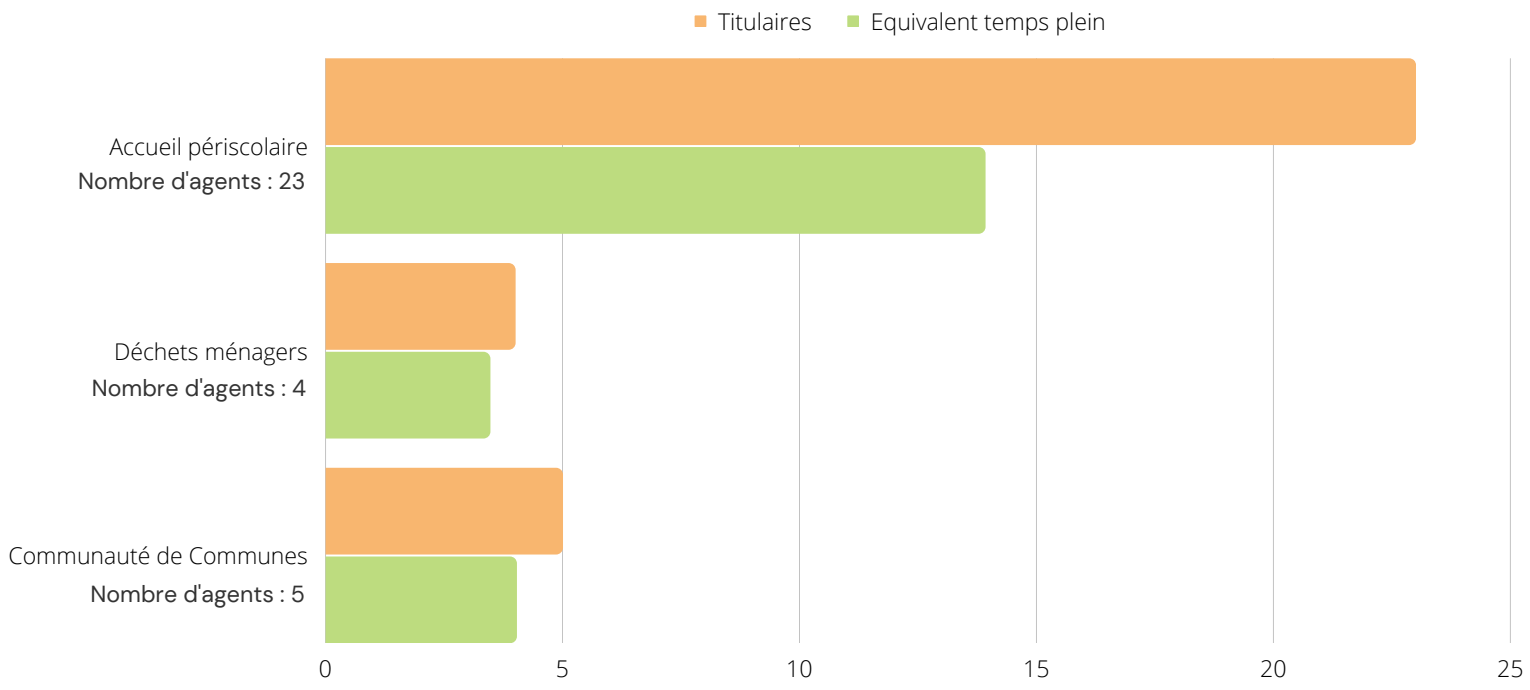

Nombre d'agents non titulaires :

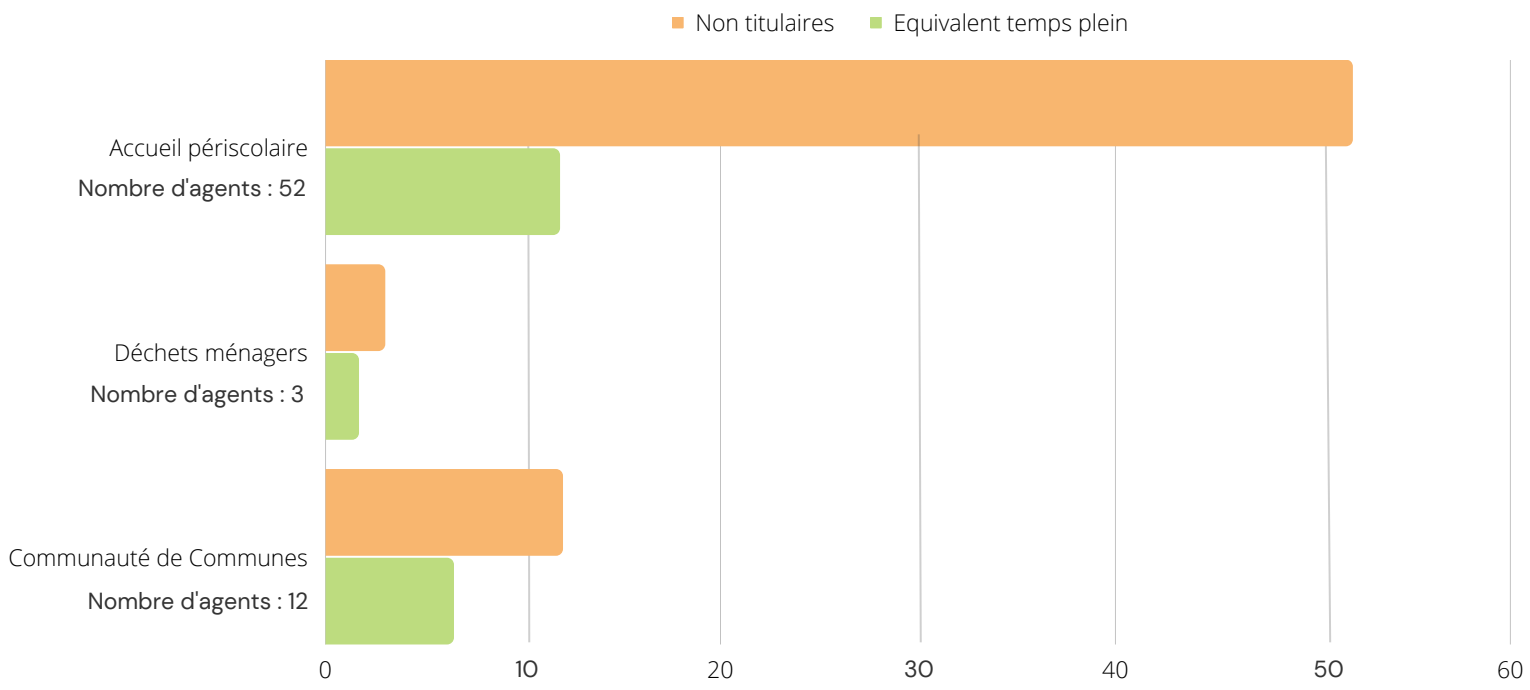

Mr. DESFORGES
Direction Générale des Services

Pôle Finances
- **Responsable** L. NICOLAS

Service Ressources Humaines
- **Responsable** L. NICOLAS
- **Assistante** A. KONTZLER

Service Déchets
- **Responsable** N. VANDAMME
- **Agents Déchèterie** F. GERMAIN, E. THURINGER
- **Agents Déchèterie polyvalents** A. DUVAL, A. SAUVAGE

Urbanisme
- **Responsable** S. LORO
- **Instructrice** C. ROTH

Aménagement et développement du territoire
- **Responsable** A. JAMAIN

Relais Petite Enfance
- **Animatrice** L. MACALUSO

Communication
- **Responsable** M. FREYBERGER

Le budget communautaire :

Le budget de la Communauté de Communes du Sud Messin se structure autour de 4 budgets, tous équilibrés en investissement et en fonctionnement :

Budget prévisionnel 2021 :

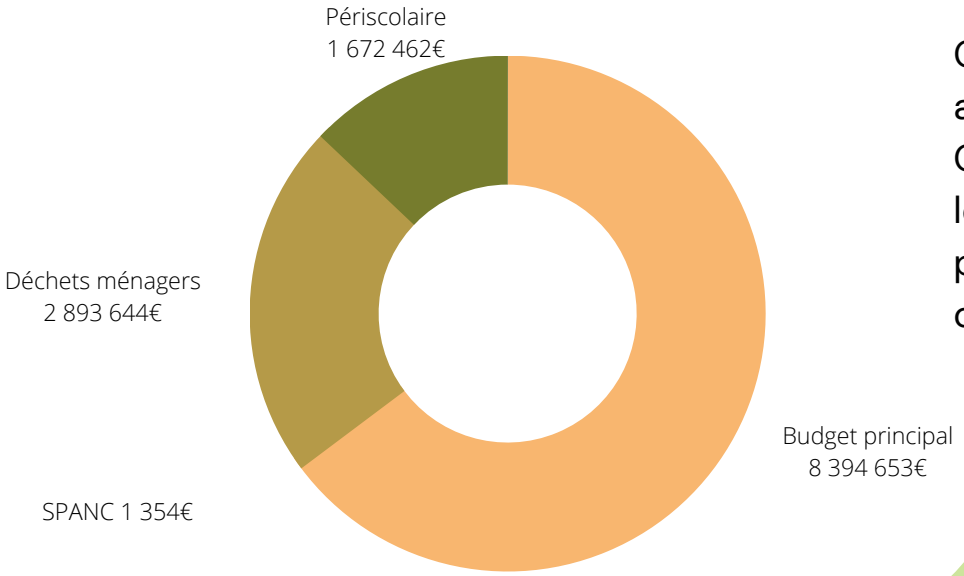

Ce budget est élaboré chaque année et soumis au vote du Conseil Communautaire dans le courant du mois d'avril pour pouvoir ensuite être mis en œuvre.

Afin de financer ces budgets, la Communauté de Communes bénéficie des recettes suivantes :

- La **dotation annuelle de l'État** : Dotation Globale de Fonctionnement
- Les **recettes fiscales** issues de l'application du régime fiscal communautaire permettant au Conseil Communautaire de fixer annuellement les taux des taxes suivantes :
  - Les taxes dites "ménages" : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti
  - La cotisation des entreprises
- Le **produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, affecté au seul service de collecte et de traitement des déchets ménagers
- Le **produit de la redevance d'Assainissement Non Collectif**, perçu suite à la réalisation des différents contrôles
- Le **produit des inscriptions d'enfants à l'accueil périscolaire**, mobilisé exclusivement pour le financement du service
- Les **diverses subventions** sollicitées par le Sud Messin pour le financement de ses actions : État, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, etc.
- **Diverses recettes** spécifiques à quelques politiques communautaires (déchets ménagers notamment)

Données fiscales

La Communauté de Communes du Sud Messin est un EPCI à fiscalité propre relevant du **régime de la fiscalité additionnelle complété par une fiscalité professionnelle unique**.

Suite à la fusion des Communautés de Communes de l'Aéroport Régional, de Rémilly et environs et du Vernois en 2014 et aux différences de taux appliqués dans chacune des intercommunalités, un lissage des taux a été instauré, de façon progressive sur 12 ans, visant à aboutir en 2026, à des taux unifiés sur l'ensemble du territoire (en conséquence, les taux affichés ci-dessous peuvent différer de ceux notifiés par les services fiscaux sur les avis d'imposition).

	CCSM	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	3.61	6.27	9.07	8.83
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	1.25	2.50	3.43	3.05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	4.86	6.40	9.93	7.67
Cotisations foncières des entreprises (CPE) en (FPU)	18.65	21.02	22.26	25.05

Répartition des dépenses communautaires par thématiques (fonctionnement et investissement)

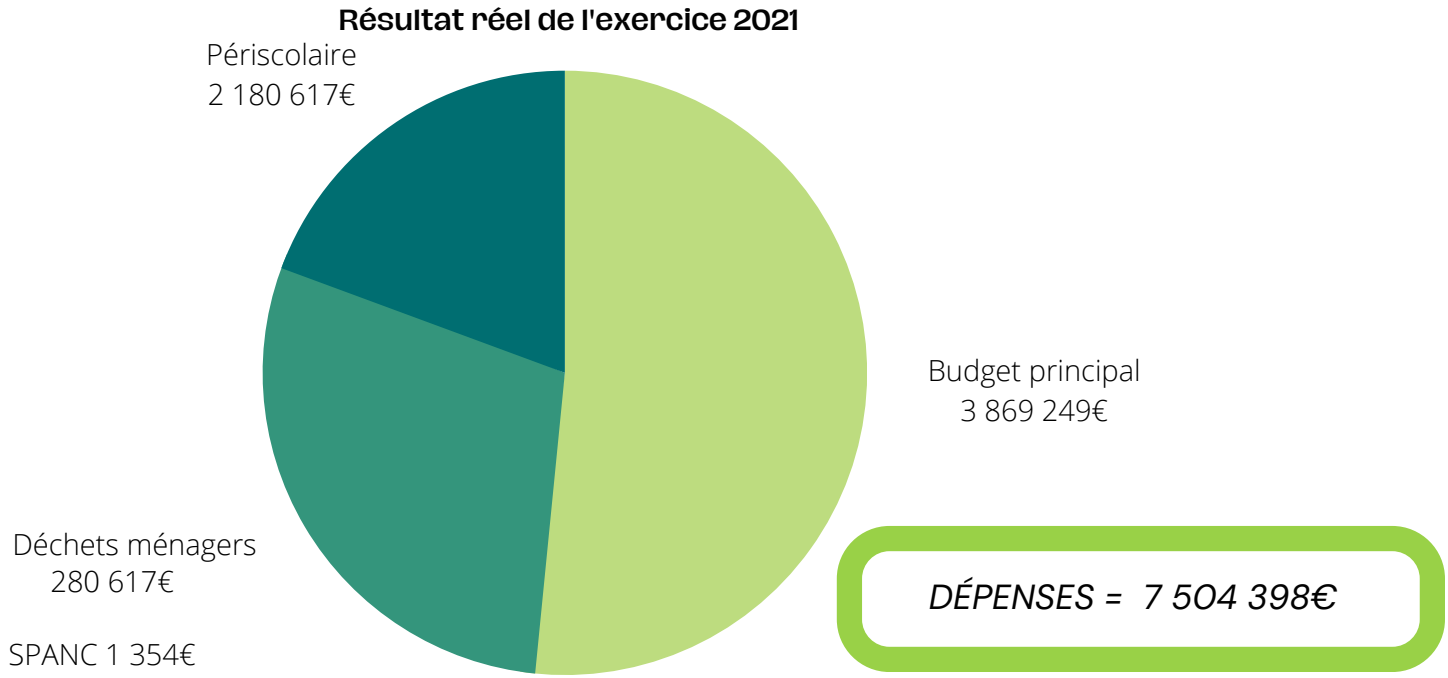

Répartition des recettes communautaires par thématiques (fonctionnement et investissement)

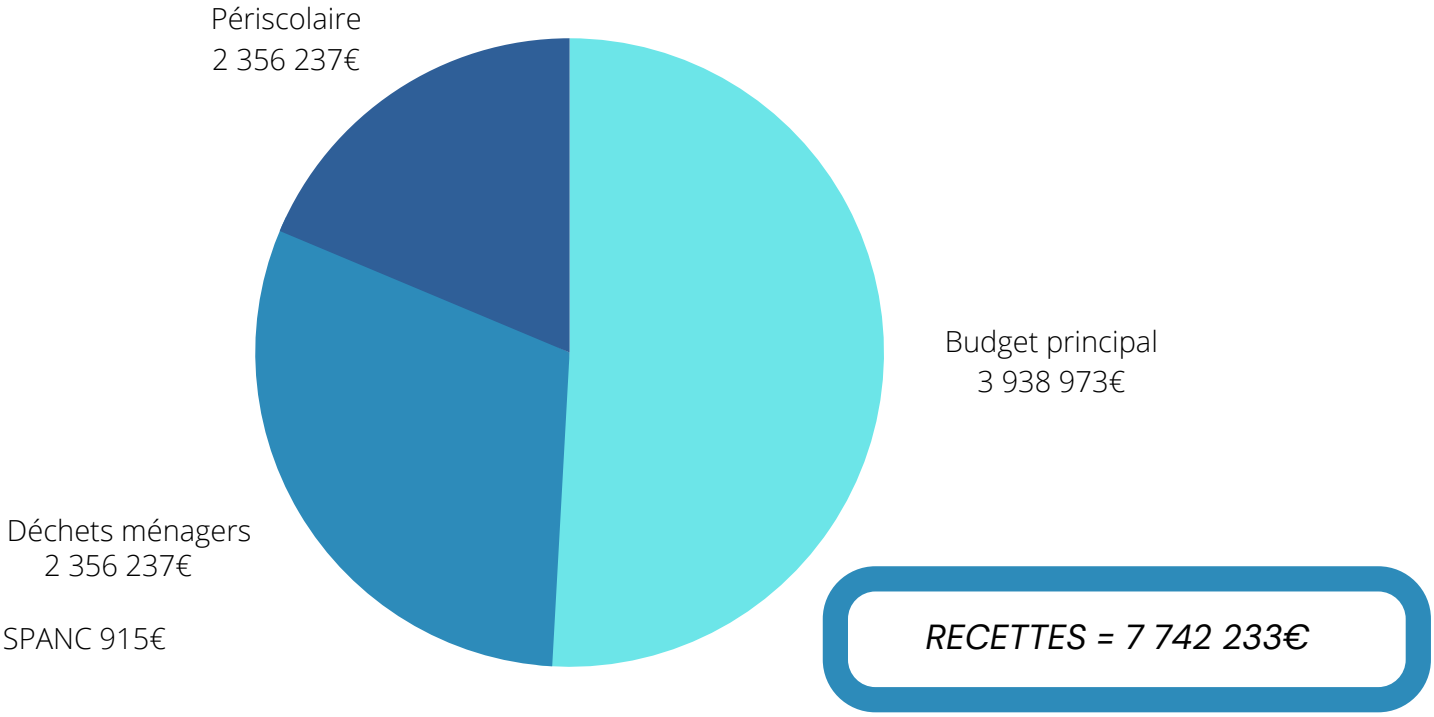

Sites Internet

Afin d'informer au mieux ses habitants, ses communes membres ou encore ses partenaires, la Communauté de Communes du Sud Messin administre en direct un site internet ainsi qu'un sous-domaine dédié exclusivement aux déchets ménagers

- www.sudmessin.fr
- dechets.sudmessin.fr

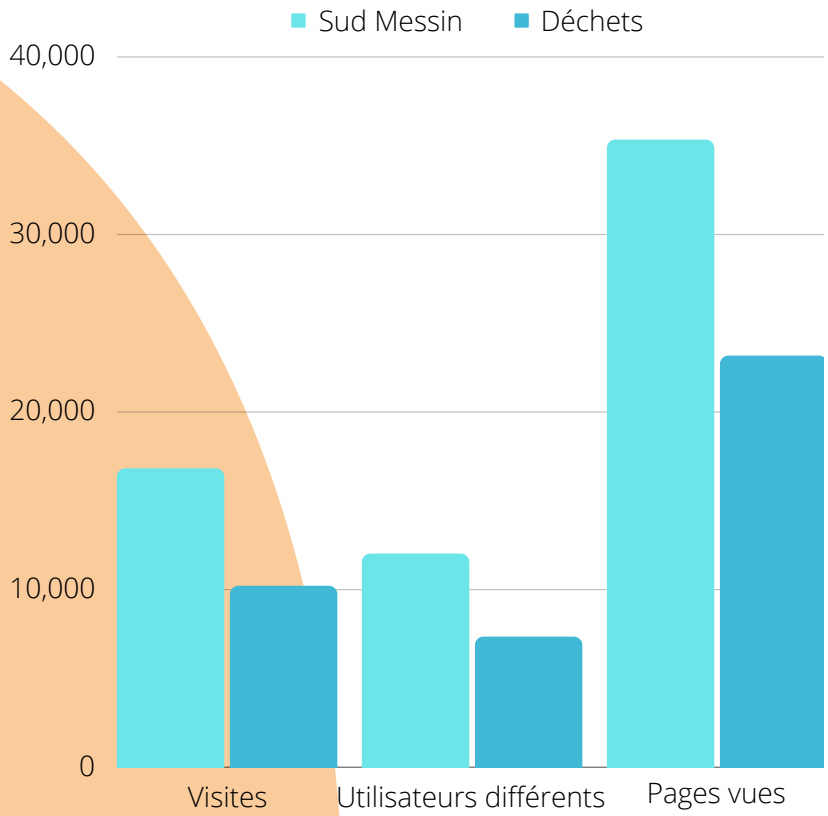

Page Facebook :

En complément du site internet, la CCSM est présente sur les réseaux sociaux via une page Facebook : www.facebook.com/sudmessin.
Alimentée quotidiennement en interne, la page officielle de la Communauté de Communes permet aux utilisateurs de prendre connaissance des évènements en cours ou à venir, de suivre l'actualité des multiples associations du territoire et bien-entendu de ne rien manquer des dernières informations intercommunales.

2 396 abonnés

6 344 visites

Zones d'Activités

Six zones d'activités économiques sont recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Messin :

- ZA des 5 Epis à Rémilly-Lemud
- ZA Route de Béchy à Rémilly
- ZA du Cheval Blanc à Solgne
- ZA Au Poirier le Boux à Louvigny
- ZA le Quetit à Cheminot
- ZA Le Fort à Verny

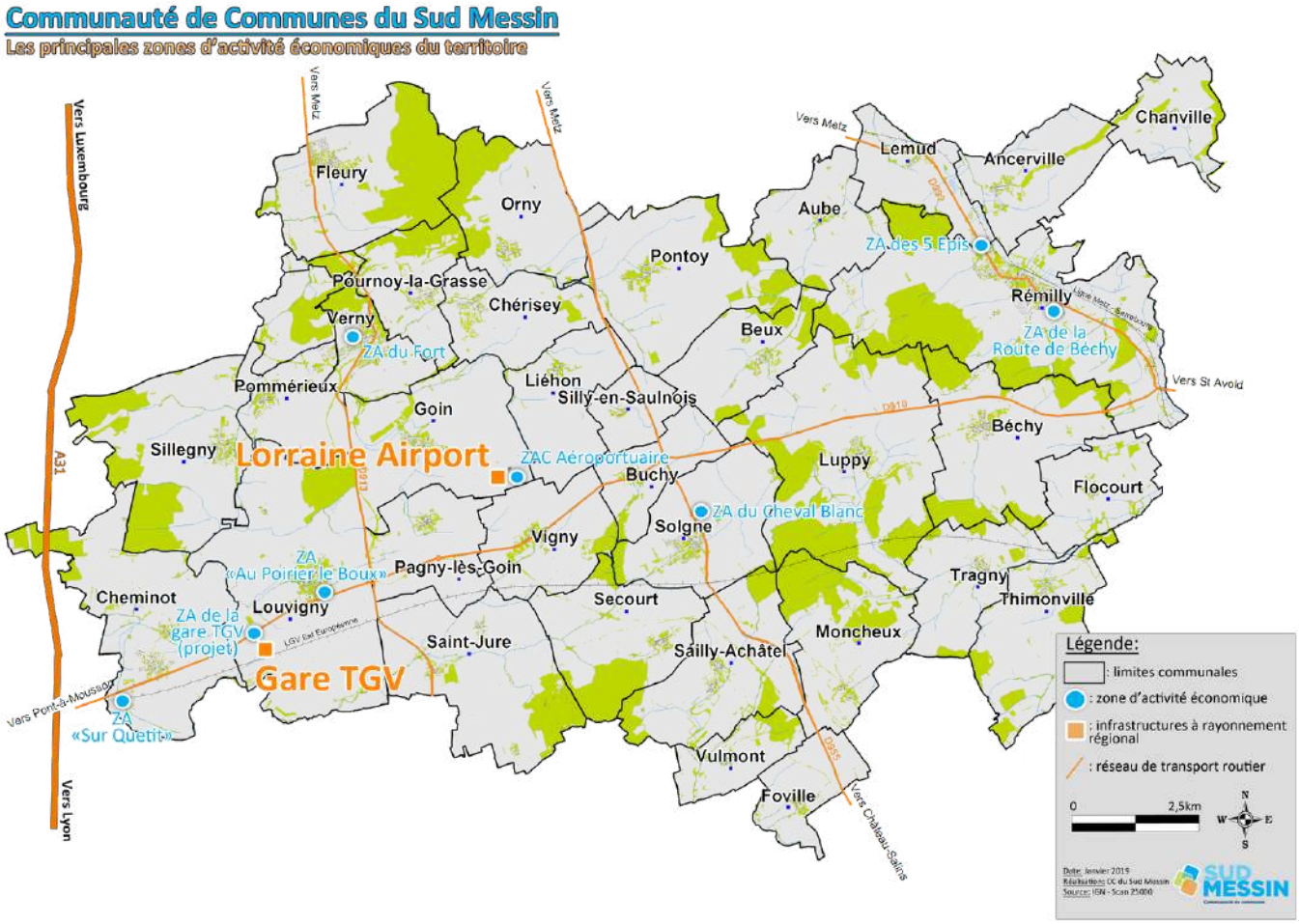

Développement économique :

ZA des 5 Epis à Rémilly / Lemud :

L'année 2021 a été mise à profit afin d'intensifier les investigations et études sur la définition précise de l'emprise de l'extension de la ZA des 5 Epis, l'adaptation des règles de la construction et l'identification d'une emprise permettant de mettre en œuvre une compensation environnementale.

A ce titre, une modification simplifiée du PLU de Lemud a été menée afin de faire converger les règles d'urbanisme au sein de la ZA. En effet, cette emprise est située à cheval sur 2 bans communaux. Parallèlement à cette démarche est également menée une procédure de mise en compatibilité du PLU de Rémilly afin, d'une part, de rendre constructibles plusieurs terrains au sein de la zone identifiée en zone agricole inconstructible du PLU de Rémilly et, d'autre part, d'opérer un rapprochement des règles d'urbanisme avec le PLU de Lemud.
Par ailleurs, la définition de l'emprise des zones humides impactées par l'aménagement de la zone a pu être précisée et a permis de renforcer les contacts et négociations avec un propriétaire d'un terrain susceptible de porter cette compensation.
En parallèle à cette démarche a été conclue une convention avec la SAFER afin d'identifier et éventuellement se porter acquéreur de terrains pour mettre en œuvre cette compensation.

ZA Au Poirier le Boux :

De nombreuses démarches administratives et techniques, en amont de l'aménagement de la zone, ont été réalisées et notamment :

- L'acquisition des terrains à aménager auprès de la Commune de Louvigny pour un montant de 101 000€,
- La réalisation d'une étude géotechnique sur les emprises à aménager (voirie et ex terrain de foot),
- La préparation des pièces du marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de la zone.

En parallèle, 3 porteurs de projet ont contacté la Communauté de Communes afin de connaitre les modalités d'implantation (disponibilité des terrains, tarifs, …) au sein de la zone :

- Entreprise de fabrication de machine de découpe laser (juin 2021)
- Transporteur routier déjà implanté sur le territoire (novembre 2021)
- Transporteur routier implanté à Jouy-aux-Arches (août 2021)

Il apparait que les échanges avec la 1ère société pourraient se concrétiser au cours de l'année 2022.

ZA de l'Aéroport :
Suite aux prises de contact en 2020 avec un porteur de projet pour l'acquisition d'une emprise de 8ha sur le site de l'aéroport pour l'implantation d'une base logistique, la CC du Sud Messin continue d'être associée afin d'apporter son expertise, notamment sur les formalités administratives, en ce qui concerne le traitement des autorisations d'urbanisme. L'objectif était de pouvoir procéder à la signature d'un compromis de vente en 2021 dans l'optique de déposer les autorisations (urbanisme et environnement) en début d'année 2022.

Conscient du climat propice au développement économique dans le Sud Messin, le porteur de projet a souhaité également étudier l'opportunité d'acquérir un terrain limitrophe et d'une surface similaire afin d'implanter une nouvelle base logistique.
Ces échanges et investigations ont porté leurs fruits puisque se dessine la possibilité de conclure un compromis de vente sur cette nouvelle emprise en 2022.

Déploiement de la Fibre et Usages du Numérique

Le Numérique est un facteur prépondérant pour l'attractivité du territoire. Il réduit les distances, rend possible le télétravail, ce qui permet aux actifs de résider dans des zones plus rurales et d'étendre leur zone d'emploi.

Au-delà des usages au sein du cercle privé, le Très Haut Débit est un facteur de **développement indispensable au territoire**, qui va entrainer l'apparition de nouveaux usages.
Le développement de ceux-ci va ainsi générer des besoins en termes de compétences et de moyens humains.
Ce constat, établi en 2014, a encouragé le Département de la Moselle à initier la **création de MOSELLE FIBRE** en partenariat avec 14 intercommunalités, dont la Communauté de Communes du Sud Messin.
Ce Syndicat Mixte témoigne d'un effort de regroupement et d'union des forces qui garantit un aménagement numérique équilibré de son territoire.

Sa première mission a été la construction et l'exploitation d'une infrastructure en Fibre Optique jusqu'à l'abonné, apportant le Très Haut Débit sur le territoire de la Moselle.
Ce réseau, dont le déploiement s'est **achevé en mars 2021**, dessert plus de 500 communes, 160.000 logements et **310.000 habitants**.
A la marge, des raccordements, dits « de complétude », restent à réaliser au niveau de certains écarts.

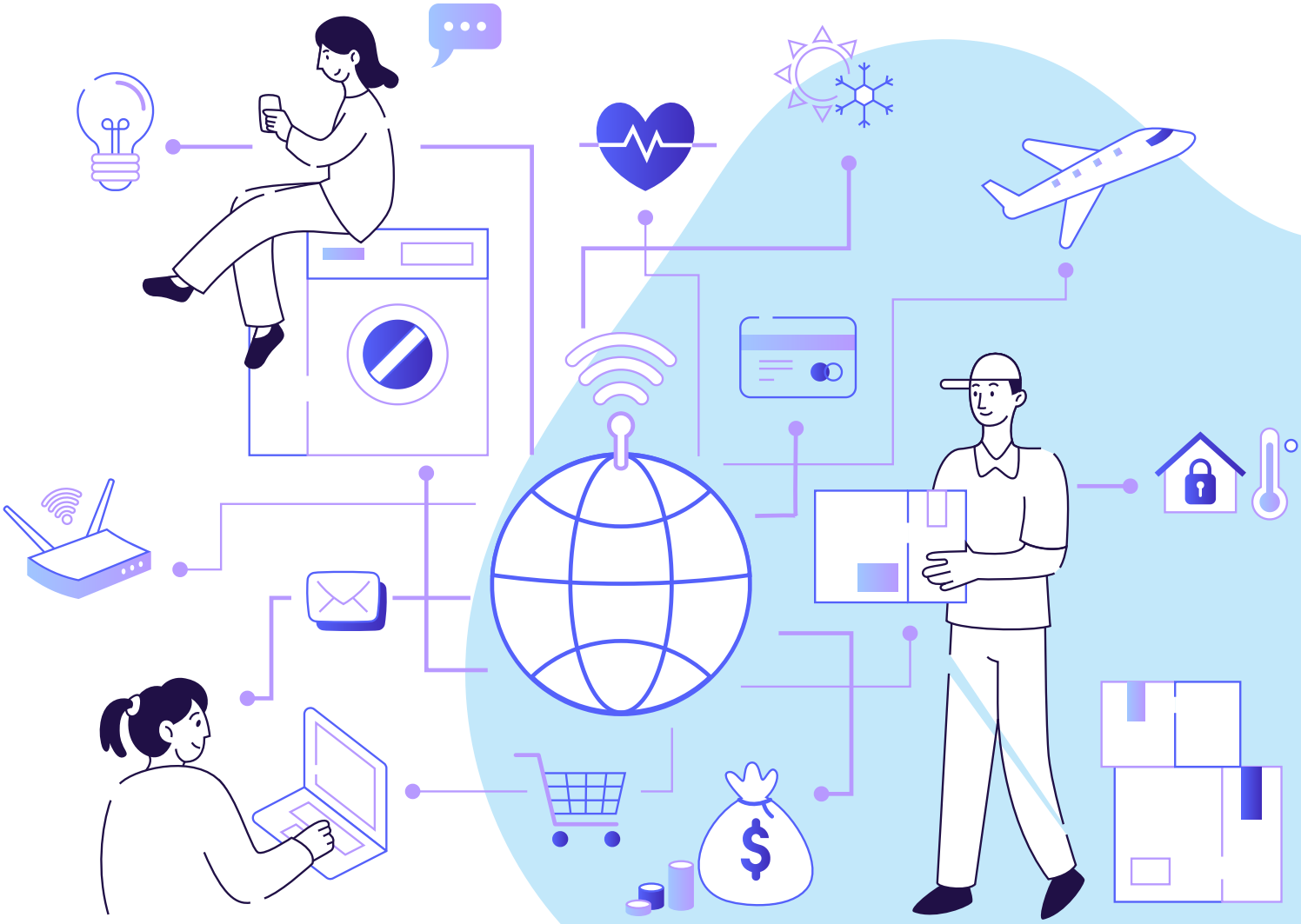

SCOTAM

Ancré dans une perspective de développement durable, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine s'entend comme un outil de planification intercommunal qui donne pour un vaste territoire (225 communes) **les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme** pour les 20 ans à venir et prépare ainsi les conditions de vie de demain.

Avec l'intégration dans le périmètre du SCOTAM des territoires de la CC de la Houve et du Pays Boulageois et de la CC de Mad et Moselle, une révision a été faite.

Urbanisme

Instructions des autorisations d'urbanisme :

La Communauté de Communes exerce la compétence "instruction technique des autorisations d'urbanisme" **depuis le 1er juillet 2015** pour ses communes membres compétentes en urbanisme (seules Chanville, Buchy et Flocourt ne le sont pas).

Cette mission consiste à instruire, **sur la base des règles édictées par les communes dans leur document d'urbanisme**, les autorisations de construction (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) puis à proposer un projet d'arrêté aux Maires.

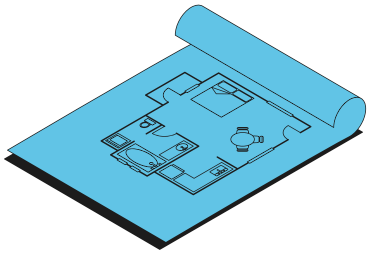

En 2021, **1082 autorisations** d'urbanisme ont été déposées.
Dont

- 341 Certificats d'urbanisme
- 494 Déclarations Préalables
- 235 Permis de Construire
- 7 Permis d'Aménager
- 6 Permis de Démolir

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

L'année 2021 a été aussi l'année du **lancement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme**.
Un marché à procédure adaptée a été lancé en septembre 2021 afin de sélectionner un éditeur de logiciel pour la fourniture d'un guichet de dépôt des autorisations d'urbanisme, un logiciel de gestion et d'instruction des autorisations d'urbanisme, rattaché à un nouveau Système d'Informations Géographiques (SIG). Le marché a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 16 000 € dans le cadre du Plan "France Relance".

Guide touristique

La Communauté de Communes du Sud Messin a souhaité **développer davantage l'attrait touristique du territoire**. De nombreux habitants n'en sont pas originaires et viennent, en grande partie, des villes aux alentours telles que Metz, Nancy ou Pont-à-Mousson. La CCSM a souhaité créer un guide touristique, en présentant les 34 communes du territoire et les points à voir tels que le petit patrimoine (calvaire, lavoir), le patrimoine bâti (châteaux) et le patrimoine naturel.
L'intérêt de ce guide est de faire connaître aux habitants les richesses de leur territoire et apprécier leur environnement. En effet, de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine ont été découverts et **chaque commune possède des vestiges ou des traces du passé**.

Ainsi, le Fort WAGNER (Verny) et l'église de Sillegny attirent de nombreux visiteurs chaque année. Une double page est réservée à chacun afin de leur rendre hommage.
Par ailleurs, le guide a été envoyé aux organismes de développement de l'économie touristique tels que Moselle Attractivité ou les offices de tourismes de Metz, Pont-à-Mousson et Nancy afin de faire connaître le territoire sur un plus grand périmètre et d'attirer plus de voyageurs sur le secteur.
Le guide a été rédigé et terminé durant le **4e trimestre 2021** pour une distribution aux habitants, aux professionnels hôteliers, aux communautés de communes voisines et à Moselle Attractivité courant 2022.

Déploiement du réseau de boucles de randonnée du Sud Messin :

La CC du Sud Messin travaille de longue date au déploiement d'un **réseau de boucles de randonnée** sur son territoire notamment grâce à l'appui technique et financier du Département de la Moselle.
A ce titre, les boucles de randonnée du Sud Messin intègreront le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée mosellan.
Dans le détail, sur les **13 boucles de randonnée** qui constituent un réseau de **228 km** du Sud Messin, 7 boucles seront subventionnées par le Département de la Moselle.

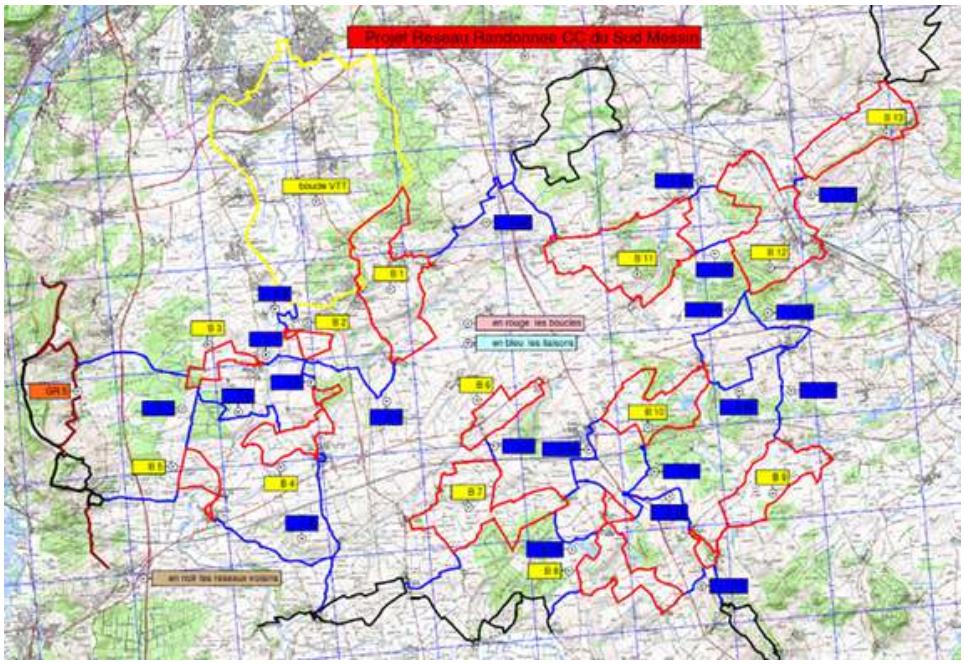

Cette subvention porte notamment sur la prise en charge financière de la signalétique de randonnée (panneaux « Renseignement Infos Services » implantés au départ des itinéraires et les poteaux directionnels pour jalonner les parcours).

Ainsi, l'année 2021 a permis de finaliser le travail administratif débouchant sur la validation de ces boucles en Commission Permanente du Conseil Départemental, notamment à travers des échanges soutenus avec les communes, afin de disposer de leurs délibérations identifiant et localisant l'ensemble des parcelles constituant les tracés des boucles, ou encore la conclusion de conventions d'occupation avec la SNCF afin de s'assurer de la pérennité des itinéraires.
Par ailleurs, un **travail de terrain important a été réalisé** au cours de l'année afin d'identifier sur chaque boucle les secteurs à traiter en terme de travaux (débroussaillage, réfection de chemin, …) et également de convenir avec les communes du lieu précis de l'implantation de la signalétique.

Football

La Communauté de Communes du Sud Messin est compétente pour la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs dédiés à la pratique du football à Verny et à Solgne.
Dans ce cadre, elle assure **la gestion des installations suivantes** :

- **Verny : vestiaires et terrain synthétique**

Ces équipements sont mis à disposition du club de football Verny-Louvigny et du club de football de Fleury, utilisateurs principaux.

- **Solgne : terrain naturel et terrain synthétique**

Ces équipements sont mis à disposition du club EF Delme-Solgne.

Intégrés à la salle polyvalente, les vestiaires relèvent de la compétence de la commune.

La redevance finance l'**ensemble du service public de collecte et de traitement des déchets** (ordures ménagères, emballages ménagers recyclables dont le verre, les déchets issus de Verny et Rémilly, les textiles, le service des encombrants sur appel, les actions de prévention et la communication).
L'année 2018 est la première année de mise en œuvre de la redevance incitative avec déduction des levées non réalisées en fonction de la taille du foyer.
Le tableau ci-dessous détaille en fonction de la taille du foyer, le volume du bac attribué et la part incitative :

Taille foyer	Volume du bac	Redevance de base (1 levée/mois)
1 personne	80 L	99 €
2 personnes	120 L	199 €
3 personnes	120 L	298 €
4 personnes	180 L	398 €
5 personnes	240 L	497 €

Le **22 novembre 2021**, le Conseil Communautaire du Sud Messin a décidé d'inciter les usagers à réduire le nombre de fois où ils sortent leur bac à ordures ménagères changeant le système de tarification.

En 2021, il y a eu **179 558** levées enregistrées, soit une moyenne de 27 levées par foyer, soit 2 par mois.

Le service déchets ménagers a également assuré :

- **458** échanges et **294** dotations de bacs à ordures ménagères effectués par un agent de la communauté de communes directement au domicile des usagers dans le cadre des changements de taille foyer ou emménagement
- La collecte et la valorisation de **4,8 kg/hab** des textiles, linges et chaussures
- Une collecte des encombrants, sur inscription préalable, pour **112** usagers et l'acheminement de ces déchets en déchèterie
- La vente de **100** composteurs en bois d'un volume de 20 tonnes de compost aux déchèteries de Rémilly et de Verny.

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Le SPANC de la Communauté de Communes du Sud Messin a pour mission le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur 16 communes. La réalisation de ces contrôles est confiée à la Société Mosellane des Eaux.
Pour les 18 autres communes du territoire, cette mission est assurée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval.

- 6 **contrôles diagnostic** effectués dont 2 à Vulmont, 1 à Lemud et 3 à Foville
- 2 **contrôles de conception** effectués à Foville
- 2 **contrôles de conformité**, 1 à Rémilly et 1 à Flocourt

GEMAPI

La CC du Sud Messin est compétente au titre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) en lieu et place de ses Communes membres depuis le 1er janvier 2018.
L'exercice de **cette compétence est délégué à 2 syndicats** où siègent des représentants des Communes.
La mise en œuvre de la GEMAPI par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Seille et le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied portera sur l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides et la défense contre les inondations.
L'année 2021 a notamment été mise à profit par le syndicat des Eaux Vives des 3 Nied afin de mettre en œuvre le dernier volet de son **étude sur les zones humides** et par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique.

Le Syndicat Mixte Moselle Aval, en charge de la gestion et de la mise en œuvre d'une politique de **lutte contre le risque inondation** vient apporter expertise et coordination à l'échelle des actions menées au sein du bassin versant de la Moselle aval. En 2021, le syndicat s'est focalisé sur l'étude des affluents de la Moselle dont l'objectif est d'affiner la connaissance du risque d'inondation sur ces cours d'eau.

Prestation de balayage des canivaux et curage des avaloirs

La Communauté de Communes du Sud Messin assure pour le compte de ses 34 communes membres, un service de balayage des caniveaux (**8 passages par an**) et de curage des avaloirs (**1 passage annuel**).
Ces prestations sont réalisées par des entreprises externes.

- Plus de **1 700 km** de caniveaux balayés
- **3 300** avaloirs nettoyés en 2021

Service à la population

Petite Enfance :

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM, mis en place par la Communauté de Communes du Sud Messin est un **service gratuit et de proximité** à l'écoute des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnel(le)s de la petite enfance.
C'est un lieu d'**informations, de rencontres et d'échanges**.
Les parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil présents sur le territoire.
Le RPE apporte également aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne.
Enfin, il offre un cadre de rencontre et d'animation ouvert aux parents et aux professionnel(le)s de la petite enfance, en organisant notamment des **activités d'éveil** et des **réunions à thèmes**.

- En 2021, le territoire de la CCSM compte **208** assistant(e)s maternel(le)s, offrant ainsi **754** places d'accueil du jeune enfant.
- **1 355** contacts individuels ont été enregistrés au RPE en 2021, dont **736 contacts** de la part des assistant(e)s maternel(le)s et **619 contacts** de la part des parents

La majorité de ces échanges a porté sur des renseignements d'ordre administratif ou juridique.

Concernant les temps collectifs, le Relais Petite Enfance du Sud Messin a proposé tout au long de l'année 2021 les animations suivantes :

- **57 activités d'éveil** organisées les mardis et jeudis matin. Les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou de leur assistant(e) maternel(le), peuvent participer à ces activités d'éveil variées (contes, éveil musical et sensoriel, parcours moteur, activités manuelles, cuisine, etc.), animées par l'animatrice du RPE ou ponctuellement par un(e) intervenant(e) spécialisé(e)
- Une **matinée carnaval** ainsi qu'un **spectacle de Noël** en limitant le nombre de participants.
- **5 réunions en soirée d'échanges et d'informations avec la participation d'intervenants** professionnels
  - 2 réunions sur l'obligation d'inscription pour les Assistant(e)s Maternel(le)s sur monenfant.fr (site de la CAF)
  - 1 réunion sur le contrat de travail
  - 2 réunions avec une sophrologue, Elise EL RAIS sur le développement sensoriel moteur de l'enfant et le développement social
- **4 formations continues** :
  - Le recyclage *Acteur Prévention Secours*
  - La formation P*rendre soin de soi pour mieux s'occuper des autres*
  - La formation A*ccompagner une personne atteinte d'un trouble du spectre autistique*
  - La formation S*auveteur Secouriste du Travail*

Au total, **21 assistantes maternelles différentes** ont bénéficié de formations continues dans le cadre du développement de leurs compétences et pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants.

Les temps collectifs ont été impactés par la crise sanitaire 2021. Certaines rencontres ont dû être annulées en raison de cas positifs au sein des familles. **Le RPE a respecté scrupuleusement les recommandations sanitaires.**

Le planning des temps collectifs est envoyé individuellement à chaque assistant(e)s maternel(le)s mais également aux parents qui le souhaitent. Par ailleurs, les mairies en sont également destinataires et le document est disponible en libre accès sur le site internet de la Communauté de Communes.

Depuis le 1er septembre 2020, la Communauté de Communes exerce la compétence « Accueil péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » sur l'intégralité de son territoire. Elle gère ainsi **5 accueils péri-extrascolaires** (Cheminot, Louvigny, Pournoy-La-Grasse, Rémilly et Solgne).
De même, la CCSM a mis en place dans chacune des ces structures un outil de communication entre les parents et les périscolaires : le **portail BELAMI**, qui permet de diffuser les messages d'information, d'échanger les documents relatifs aux inscriptions et de mettre à disposition des usagers divers documents (règlements, programmes d'activités…).

Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire constitue un dispositif d'accueil et de prise en charge éducative des enfants aux heures qui suivent le temps scolaire.
La structure propose ainsi un accueil lors de la pause méridienne, le soir jusqu'à 18h30 et le mercredi toute la journée jusqu'à 18h.

551
enfants accueillis

94 078
heures réalisées

Accueil extrascolaire :

L'accueil de loisirs extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires, les samedis où il n'y a pas école et les dimanches. Il est caractérisé par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées.

236
enfants accueillis

26 188
heures réalisées

Prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité

La Communauté de Communes du Sud Messin est un territoire à dominante périurbaine voire rurale, structuré autour de **3 pôles principaux** qui concentrent l'essentiel des services et commerces du secteur. Paradoxalement, ce territoire qui concentre de nombreuses infrastructures de transport souffre d'une faiblesse d'offres diversifiées de mobilité pour les trajets du quotidien.
Sur la base de ce constat et conscients des enjeux qu'il représente (pollutions, engorgements/embouteillages, dépenses toujours plus importantes pour les ménages, …) les élus souhaitent proposer à leurs habitants des (nouveaux) **modes de déplacement diversifiés et performants**.

A ce titre, les élus du Sud Messin ont saisi l'opportunité donnée par la loi du 24/12/2019 d'orientation des mobilités afin de prendre la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ».

L'objectif de cette prise de compétence prononcée le 25 mars 2021 est de décliner la stratégie « mobilité » définie par la Commission Aménagement, Urbanisme et Transports, qui se concrétise par une montée en puissance progressive des services déployés sur le territoire, en **minimisant le risque financier associé**.

Mobilité Solidaire

Dans le cadre de cette compétence, la CC du Sud Messin a souhaité engager rapidement une **action au bénéfice des publics captifs du territoire** (personnes âgées, jeunes en insertion professionnelle, personnes ne disposant pas de véhicule) à travers la mise en place du dispositif de « Mobilité solidaire ».

Ce dispositif se définit simplement comme « une aide au déplacement pour les habitants par les habitants ». Ce sont des conducteurs bénévoles qui accompagnent les personnes dans leurs déplacements et sont défrayés pour ce service. La personne véhiculée, quant à elle, participe à ce défraiement en fonction de ses revenus.

Ainsi dans les faits, sur **simple appel auprès de Familles Rurales**, l'association met en relation la personne qui souhaite se déplacer avec un conducteur bénévole.
Au-delà de la capacité du service à véhiculer les personnes, l'objectif du dispositif est également de **créer du lien social** et de partager des moments conviviaux (le chauffeur peut accompagner la personne véhiculée jusqu'à la salle d'attente dans le cadre d'un rendez-vous médical, porter les courses jusqu'au domicile, …).

Ainsi, l'année 2021 constitue la 1ère année d'exercice, quoique incomplète (de septembre à décembre 2021) de ce dispositif mis en œuvre sur notre territoire par la fédération Familles Rurales de Moselle.
En dépit d'un exercice incomplet et marqué par le démarrage du service, les objectifs fixés ont été dépassés de plus de 2 fois avec **33 trajets effectués** (à 85% pour un motif de déplacement vers le travail) pour une distance parcourue par les conducteurs de **plus de 1180 km**. Ces chiffres encourageants s'expliquent notamment par la communication ciblée et les réunions publiques organisées par la Communauté de Communes et la Fédération Familles Rurales à Rémilly, Solgne et Verny.

Habitat

Programme d'aide au ravalement de façade :

Après plus de 10 ans d'existence, les élus de la CC du Sud Messin ont souhaité mettre fin à ce programme au 31 décembre 2021.
Ainsi, lors de ce dernier exercice **6 dossiers** ont été traités pour un montant total de **9 638,17€** de subvention.

Programme Habiter Mieux

Ce programme a pris fin au 31/05/2021.
L'année 2021 aura permis de traiter **13 dossiers pour** un montant total de **6 500€** de subvention.

Le Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin :

Dans un double objectif d'aide et soutien aux travaux d'amélioration énergétique de ses habitants et de respect de ses obligations de réduction d'émission de gaz à effet de serre, la CC du Sud Messin a intégré le **nouveau dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat** nommé Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).

Ce dispositif porté conjointement par l'Etat et la Région Grand Est et déployé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin va permettre de conseiller, d'informer et d'accompagner les habitants de notre territoire dans le cadre de leurs travaux d'économie d'énergie.

En 2021, l'ALEC a réalisé 177 actes (information, accompagnement, ...) sur notre territoire soit un dépassement des objectifs initiaux de 67%.

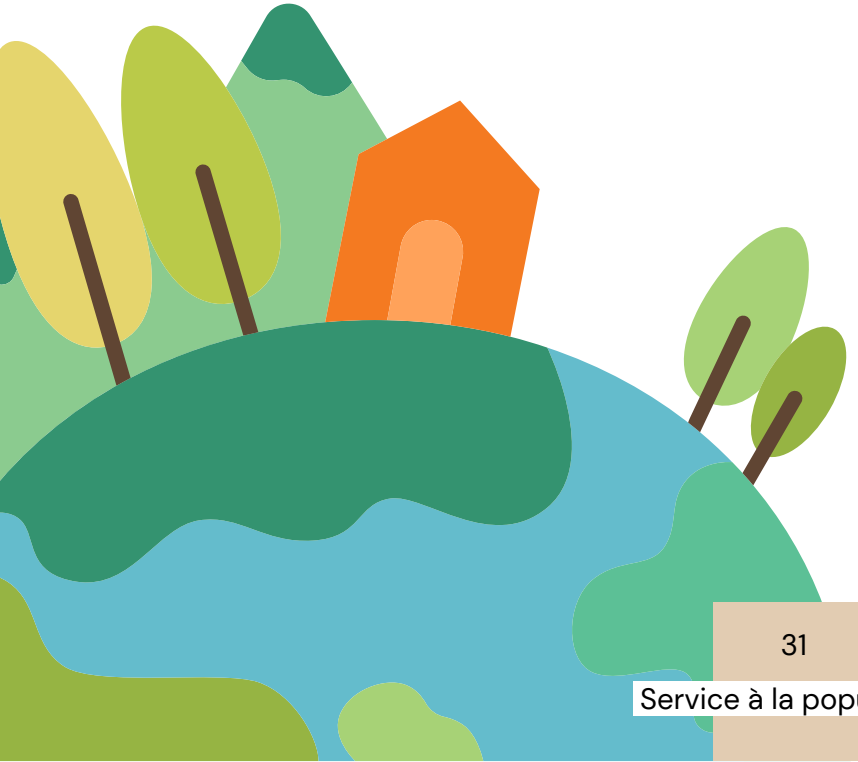

En novembre 2021, la Communauté de Communes du Sud Messin a ouvert deux Maisons France Services à Rémilly et à Verny, pour accompagner gratuitement les habitants dans leurs démarches administratives.

Ces deux espaces donnent accès, dans un seul et même lieu, aux organismes de services publics nationaux tels que la Sécurité Sociale, la CAF, les Finances Publiques, la MSA, Pôle Emploi, ... ainsi qu'à certains services locaux comme l'obtention d'une carte d'accès aux déchèteries, la déclaration d'un changement de situation, le retrait des sacs jaunes, ...

Crédit photos : Républicain Lorrain

Deux conseillères numériques viendront compléter les équipes France Services en février 2022, avec pour mission de faciliter l'usage et l'accès aux services et matériels numériques via des ateliers individuels, gratuits et sur mesure (ordinateurs, smartphones, tablettes, ...)

Verny

Ouvert en septembre

138 demandes

28% des demandes concernent l'ANTS

60% des usagers sont des hommes

62% des usagers ont plus de 62 ans

La Maison France Services Rémilly ayant ouvert au public début novembre, ses résultats ne sont pas pris en compte

Communauté de Communes du Sud Messin
2 rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

Tél. 03 87 38 04 10

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
(sauf le vendredi 17h)
Mercredi de 8h30 à 12h

Rédaction : Équipe de la Communauté de Communes du Sud Messin
Crédit photos : CCSM, Républicain Lorrain
Réalisation graphique et mise en page : A. HORY CCSM